

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	13	0	13

**Séance du 22 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de décembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **16 décembre 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

**N° de l'acte : DEL.2022.12.22.06**

**OBJET : Vente du terrain de la Craz.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 30 juin 2022 par laquelle le conseil municipal a décidé la vente des parcelles cadastrées AB 200 et AB 382 à M. Levon BAGRAMIAN au prix de 35 000 €. Après bornage du terrain, l'acheteur a exprimé le souhait de revoir sa proposition du fait d'une incompréhension sur les limites du terrain. Aussi, il a remis une nouvelle offre à 32 000 €. Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur cette nouvelle proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de ramener le prix de vente des parcelles AB 200 et AB 382 à 32 000 €
- Rappelle que l'ensemble des frais liés à cette vente, hormis le bornage déjà réalisé, seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

